

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « développement économique et
urbanisme »

Conseil municipal du 26 septembre 2011
Séance du 6 septembre 2011

37 Opération Brossolette – Echange gratuit de terrains sans soulte avec Oise Habitat - parcelles sises rue Brossolette et rue de la Garenne

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,
Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL,
BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART,
Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI,
MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme PAMART

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

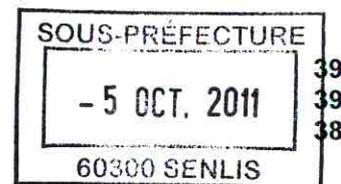
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint expose :

Oise Habitat a achevé ses travaux de résidentialisation et de construction de la résidence locative dite « Brossolette » sise rue Brossolette et rue de la Garenne. A cette occasion, il est prévu d'effectuer un remembrement foncier au niveau de la rue Pierre Brossolette afin de régulariser la domanialité des espaces. Oise Habitat propose la cession gratuite à la ville de l'emprise de terrain sis aux abords de cette résidence destinée à l'aménagement d'une aire de jeux publique et du cheminement piéton/cycle dit « Traverse Brossolette ». Un échange de terrain sans soulte entre Oise Habitat et la Ville porterait sur les parcelles suivantes, conformément au plan de division ci-annexé :

- Cession par Oise Habitat au profit de la Ville des parcelles cadastrées sur Creil section BE n° 375, 376, 377, 380 et 381 pour une contenance totale de 4.650 m².

maintenant !

- Cession par la Ville au profit de Oise Habitat de la parcelle cadastrée sur Creil section BE n°374 pour une contenance de 5 m². Cette parcelle issue du domaine public a été désaffectée et déclassée du domaine public par délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 2010.

Par courriers en date du 21 juin 2011, pour la perception des salaires du conservateur des hypothèques, France Domaine a fixé la valeur des parcelles BE n° 375, 376, 377, 380 et 381 à 13.950 euros et la valeur de la parcelle cadastrée section BE n°374 à 15 euros. Afin de mener à bien ce projet, il vous est demandé d'accepter cet échange de terrains sans soulte et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 6 septembre 2011,

Vu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter l'échange de terrains entre Oise Habitat et la Commune, sans soulte, portant sur les parcelles cadastrées section BE n°375, 376, 377, 380 et 381 pour 4.650 m² cédées par Oise Habitat et la parcelle cadastrée section BE n°374 pour 5 m² cédée par la Ville.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense et la recette correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05.10.11 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rully

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

CREIL

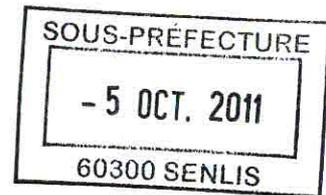
Section BE n° 154 à 158 pour 1ha 23a 46

Rue Pierre Brossolette

"20 logements"

Propriété de OISE HABITAT

PLAN DE DIVISION



4650 m² A céder à la Ville de CREIL
BE n° 375-376-377-380-381 pour 46a 50



7278 m² Restant à OISE HABITAT
BE n° 378-379-382 pour 72a 78

Total 11928 m²

17 JUIN 2011

AEBY-MOIZARD & Associés
Géomètres Experts
Tour Europe 4, av. de l'Europe
BP 30316 60311 CREIL CEDEX
Tél. 03 44 55 02 38 - Fax 03 44 55 80 28

AEBY - MOIZARD & Associés
Géomètres-Experts

SIEGE SOCIAL

Tour EUROPE, 4, Avenue de l'Europe,
B.P. 30316, 60311 CREIL CEDEX
TEL. : 03.44.55.02.38 +
FAX. : 03.44.55.80.28

PERMANENCE

49, Rue de l'Ecole des Arts et Métiers
60140 LIANCOURT
TEL. : 03.44.73.03.17
FAX. : 03.44.73.64.55

e-mail: aeby.geometres@wanadoo.fr

0067/059/01 (JUN 2011)

ECHELLE : 1/500

0067-059-01

18609

172450

172400

172350

RUE DE LA GARENNE

5. n° Domaine Public
BE n° 374 pour Oa 05
A céder à OISE HABITAT

BROSSOLETTE
442 m²
Parking

PIERRE
639 m²
Parking

7278 m²

3549 m²

BE n° 169
Commune de CREIL

BE n° 341
Les Copropriétaires du 18 Rue Gérard de Nerval

SOUS-PREFECTURE
- 5 OCT. 2011
60300 SENLIS



60976

126097

19609

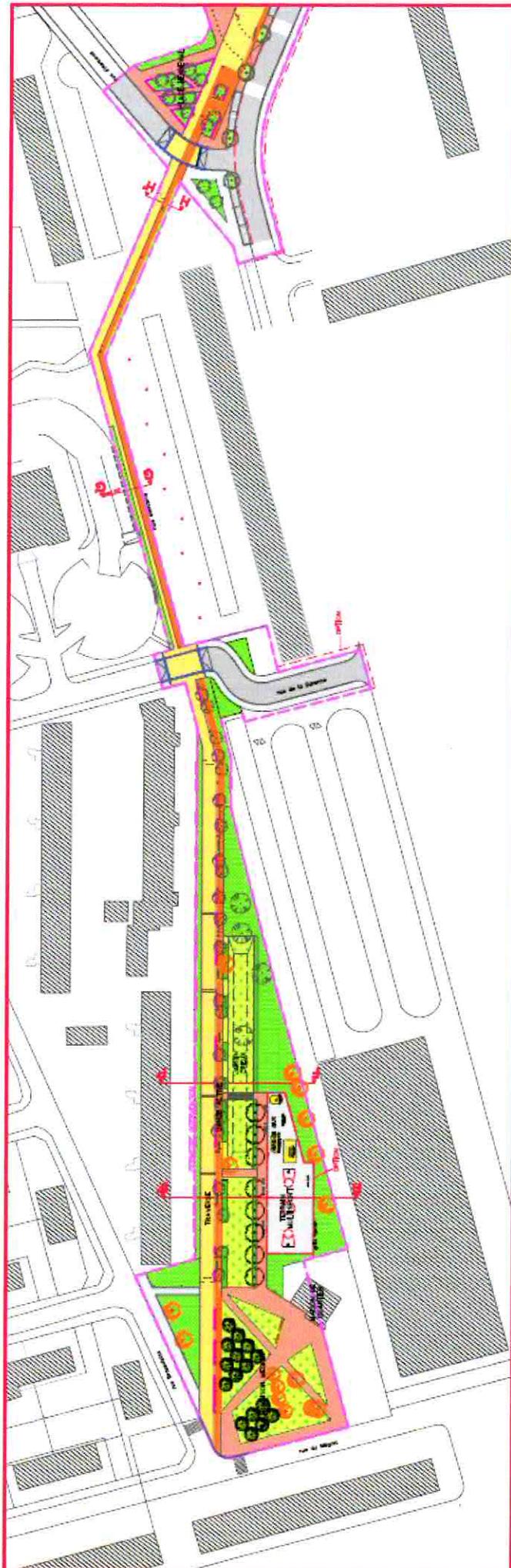
008609

609750

609700

059609

PROJET D'AMENAGEMENT « TRAVERSE BROSSOLETTE »



SOUS-PRÉFECTURE
- 5 OCT. 2011
60300 SENLIS

